

# Certificat de Qualité

Nom du produit: **DECO-COUNTRY**

Numéro du produit: **131606B**

## Informations relatives au produit

**Numéro statistique de  
marchandise:** 1104 12 90

**Pays de fabrication:** Allemagne

**Conditionnement:** 15 kg sac en papier

**Description:** Topping pour pain COUNTRY

**Dosage:** variable

**Conservation minimale:** 12 mois

**Conditions de stockage:** garder en lieu frais et sec dans le conditionnement d'origine fermé

**Apparence:** Flocons d'avoine

## Informations relatives aux ingrédients

Ingrédients:  
(en ordre  
décroissant) Flocons d'**avoine**

Ce document a été rédigé automatiquement et est valide sans signature originale.

131606B DECO-COUNTRY

Valable à partir de 01.01.2016

1 de 3



**IREKS**

## Données analytiques

Valeur pH (10 g/200 ml)	5,9 -	7,2
Acidité	1,8 -	2,2
Densité apparente	401 -	490 g/l
Eau	9,3 -	12,5 %
Cendres (500 °C)	1,5 -	2,3 %
Protéines (N x 6,25)	9,8 -	14,6 %
Amidon	51,0 -	69,0 %
Matières grasses	5,5 -	6,7 %
Fibres alimentaires	7,4 -	10,0 %

## Information nutritionnelle

100 g contiennent:

Énergie	1.526 kJ	362 kcal
Graisses	6,1 g	
<i>dont</i>		
<i>acides gras saturés</i>	1,1 g	
Glucides	60,2 g	
<i>dont</i>		
<i>sucres</i>	1,0 g	
Fibres alimentaires	8,7 g	
Protéines	12,2 g	
Sel	< 0,01 g	

L'indication des substances nutritives et de la valeur énergétique se base sur les règlements en vigueur dans la CE en tenant en particulier compte du règlement concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires (CE) n° 1169/2011.

Nous certifions que selon les règlements 1829/2003, 1830/2003 de la CE nos produits n'exigent pas de déclaration OGM.

La société IREKS produit conformément aux règles de HACCP et est certifiée selon ISO 9001:2008.

Ce document a été rédigé automatiquement et est valide sans signature originale.

131606B DECO-COUNTRY

Valable à partir de 01.01.2016

2 de 3



IREKS

## Informations relatives aux allergènes

Liste des ingrédients pouvant causer des réactions d'intolérance de type allergique et autres selon l'annexe II du règlement concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires (CE) n° 1169/2011.

### + Céréales et produits céréaliers contenant du gluten

- Crustacés et produits à base de crustacés
- ° Oeufs et produits à base d'oeufs
- Poissons et produits à base de poissons
- Arachides et produits à base d'arachides
- ° Soja et produits à base de soja
- ° Lait et produits laitiers, y compris lactose
- Noix et produits à base de noix
- Céleri et produits à base de céleri
- ° Moutarde et produits à base de moutarde
- ° Graines de sésame et produits à base de sésame
- SO<sub>2</sub> et sulfites à des c > 10mg/kg(l), exprimé en SO<sub>2</sub>
- ° Lupin et produits à base de lupin
- Mollusques et produits à base de mollusque

- + contenu(e)s selon recette
- non contenu(e)s selon recette
- ° des traces ne sont pas à exclure

Ce document a été rédigé automatiquement et est valide sans signature originale.

131606B DECO-COUNTRY

Valable à partir de 01.01.2016

3 de 3



**IREKS**